

mis en ligne le 27/10/2025

Objet: Fermeture à la circulation de la rue Roger HUREAU à La Suze/Sarthe

LE MAIRE de la Commune de la Suze sur Sarthe,

Vu l'article L.2212-2 du code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles R.411-8 et R.411-25 du Code de la

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière.

Vu l'article R.610-5 du code pénal.

Considérant qu'il appartient au maire d'assurer la sûreté, la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité de passage dans les rues, places et voies publiques,

Vu la demande formulée par Mme MENAGE et Mr PAJOTIN

ARRETE TEMPORAIRE

ARTICLE 1 : Vu la demande formulée par les pétitionnaires cités ci-dessus concernant leur aménagement dans le logement se trouvant au-dessus du salon de coiffure MALIA,, il est décidé d'interdire la circulation et le stationnement dans la rue Roger HUREAU, le 1^{er} novembre 2025.

ARTICLE 2 : La décision définie à l'article 1 du présent arrêté prendra effet le 1 er novembre 2025 à 8 heures et durera le temps strictement nécessaire au déménagement du couple MENAGE PAJOTIN et se terminera au plus tard à 19 heures. Seuls les véhicules utiles au déménagement seront autorisés à circuler et à stationner dans la rue Roger HUIREAU..

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur par la Police Municipale, la Gendarmerie et tous les agents de la force publique qui sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

octobre

Fait à La Suze sur Sarthe, le 24 juillet 2025.

M. Le Maire,

E. D'AILLIERES



A blue circular official stamp of the commune of La Suze sur Sarthe. The text "MUNICIPALITE DE LA SUZE SUR SARTHE" is written around the perimeter, and the date "12/10/2025" is in the center.